



Cette prestation aura lieu en présentiel

Ou en visio

Public concerné : tout public

Pré-requis : aucun

Objectifs :

- Décrire les compétences professionnelles et personnelles du bénéficiaire
- Définir un projet professionnel en fonction des motivations et des aptitudes du bénéficiaire

Programme et modalités pédagogiques cf page suivante

Suivi et évaluation :

Rapport de synthèse, feuille d'émargement, formulaire d'évaluation du bilan de compétences

Suivi à froid à 6 mois après la fin de la prestation par l'envoi d'un mail au bénéficiaire

Formalisation à l'issue de la formation :

Attestation de réalisation remise à l'issue du bilan de compétence

Expert en valorisation et gestion des compétences, OSAE accompagne les hommes et les femmes dans leur orientation professionnelle et personnelle.

Le cabinet OSAE vous propose sa prestation CAP OSAE pour réaliser votre bilan de compétences en partenariat avec le CRESP FORMATION.

Ce dernier est une démarche personnelle et volontaire qui a pour objectif de permettre à chacun de recenser ses compétences tant professionnelles que personnelles, ainsi que ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel, un projet de formation ou VAE.

Il s'adresse à ceux qui souhaitent faire le point ou valoriser leurs compétences, qui ont une envie d'évoluer ou de changer de fonctions.

Le bilan de compétences a pour finalités :

- l'identification des compétences du salarié au regard des fonctions exercées ;
- le repérage des intérêts et des motivations, des principaux éléments de personnalité, des atouts et des axes de développement du salarié ;
- leur traduction en termes de projet professionnel ;
- la validation d'un projet de repositionnement professionnel et du plan d'action associé
 - Mobilité
 - Formation
 - Développement dans la fonction.

Lorsque nous accompagnons un salarié à effectuer un bilan de compétences, nous nous engageons à :

- Respecter le protocole relatif au bilan de compétences décrit dans la loi.
 - Loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 et Décret n° 92-1075 du 2 octobre 1992 modifiant le code du travail
- Adapter notre approche en fonction du bénéficiaire et du besoin défini lors de l'entretien d'accueil.
- Favoriser le travail de réflexion et d'appropriation du bénéficiaire.



Notre approche :

Notre bilan de compétences se caractérise par une approche globale de la personne (considérée dans son unité, ses identités, ses rapports à soi, au travail, à autrui, et dans ses valeurs) qui est confrontée à des événements ou à des situations problèmes impliquant recherche de solutions, prises de décisions, et engagement dans l'action.

Le bilan permet de faire le lien entre l'état complet des ressources développées et capitalisées par la personne, et l'ensemble des prévisions relatives à l'investissement de ces ressources. Le bilan est une démarche d'évaluation au service de la personne.

La valorisation des images de soi du bénéficiaire, et en particulier de ses sentiments d'efficacité personnelle, a pour objectif de **dynamiser la construction de ses projets.**

Notre démarche, une fois identifiés vos points forts, vos points faibles, votre spécificité, et précisé vos objectifs, il nous reste à vous accompagner pour acquérir le plus de confiance possible dans votre capacité à atteindre vos objectifs.

Notre méthodologie est basée sur l'alternance de travail individuel et de temps d'accompagnement.

Elle s'appuie tout un outil développé par la fondatrice du cabinet OSAE « OserSensActionEngagement » permettant par une écoute active et structurante, de vous accompagner dans votre cheminement, faciliter la mise en processus de votre réflexion et de votre dynamique d'action.

Il utilise des outils et des méthodes adaptés à votre besoin.

Le programme CAP OSAE Bilan de compétences :

0/ Phase préliminaire

- Faire le point sur vos besoins, vos attentes ainsi que le contexte de la demande afin de définir la méthode la plus appropriée à mettre en place.
- Information sur le déroulement du bilan de compétences (méthodes, calendrier des entretiens) et son cadre légal.
- Confirmation de l'engagement réciproque quant à la démarche.

1/ Phase préparatoire

- Nous analysons avec vous votre histoire professionnelle.
- Nous repérons ensemble les points clés du parcours, professionnel et extra professionnel.
- Nous mettons en lumière le fil conducteur de l'histoire professionnelle.
- Nous analysons les réalisations pour identifier les compétences acquises et celles qui sont transférables.
- Nous analysons les facteurs de réussite et les freins, les environnements facilitateurs et les zones de risque. Nous prenons en compte vos aspirations et vos contraintes.
- Nous mettons en lien vos compétences, vos motivations et nous explorons les pistes possibles.
- Ainsi, nous élaborons avec vous les premières hypothèses d'évolution professionnelle.



Le programme CAP OSAE Bilan de compétences

2/ Phase d'investigation

- Nous vous accompagnons dans l'identification de vos comportements professionnels dominants face au travail, dans la relation et dans l'action. § Nous vous aidons à mesurer les écarts entre votre perception et celle de votre entourage sur vos modes de fonctionnement.
- Le recours à un inventaire de personnalité permet de déceler les ressources et les potentialités à développer.
- En complément de cet inventaire, l'entretien avec le consultant vous permet de mieux appréhender vos valeurs, vos aspirations ainsi que les facteurs déterminants de votre motivation.
- Les outils utilisés sont choisis pour être adaptés à chaque situation particulière.
- Confrontation de ces pistes avec les exigences du marché et vérification de sa faisabilité au travers de rencontres de professionnels, recherches documentaires...

3/ Phase de conclusion

- A partir des résultats de la phase d'investigation, définition avec l'aide du Consultant, du projet professionnel ou du projet de formation, le cas échéant.
- Elaboration d'une stratégie d'action et les moyens mis en œuvre.
- Rédaction d'une synthèse du travail accompli.
- La synthèse reste confidentielle et devient votre propriété. § Vous pouvez, cependant, décider avec l'accord de l'entreprise d'un entretien tripartite de restitution (entreprise, cabinet et vous) et remise de cette synthèse à cette occasion.
- Lors du dernier entretien, un questionnaire vous sera remis pour évaluer la qualité de la prestation et vous

Méthodes utilisées

Les séances se déroulent en face à face.

Dans le cadre d'une relation de confiance accrue, on vous écoute, on vous guide dans votre réflexion et vous encourage au travers de questionnements.

On vous propose d'analyser de façon approfondie votre parcours professionnel, vos compétences (savoirs, savoirs faire et savoirs être), vos compétences transférables, vos motivations et vos valeurs professionnelles.

On utilise différents quizz et tests pour étayer votre introspection et avoir une base d'échange au service d'une meilleure connaissance de soi et de votre évolution vers un projet qui vous corresponde.

Des exercices vous seront parfois proposés entre les séances pour vous impliquer dans la démarche et des ressources bibliques pourront également vous être prêtées.

Ainsi vous êtes acteur de votre évolution et nous restons une personne ressource à votre disposition en cas de besoins.

Une fois votre projet professionnel affiné, on vous mets en relation avec d'autres professionnels de notre réseau et vous pourrez envisager une enquête terrain ou immersion professionnelle.

Cela vous permettra de confirmer (ou pas) votre projet avant de vous lancer vers une vie professionnelle épanouissante et qui soit en relation avec vos centres d'intérêts et la réalité du marché du travail.

Que vous soyez audacieux, innovants, timides, engagés, pugnaces, hypersensibles, rêveurs, passionnés, ingénieurs, commerçants, sportifs ou artistes : je vous aide à franchir les étapes de votre projet de création ou de reconversion et à (re)devenir à cette occasion qui vous êtes (mais vraiment !).



Le déroulement :

Des entretiens individuels, espacés dans le temps sur une période de 8 à 16 semaines.

Il se réalise de la façon suivante :

- Remise d'un support méthodologique pour accompagner votre réflexion,
- Séances de travail avec un consultant dans nos locaux, sur la base d'entretiens individuels en face à face
- Passation de questionnaires de personnalités, tests métiers, pour compléter l'approche,
- Réalisation d'un travail personnel chez vous, entre chaque séance, à partir de supports qui vous seront remis, réflexions, recherches documentaires, démarches...
- Rédaction d'une synthèse présentant le déroulement de la démarche, les projet(s) et plan(s) d'actions

Notre déontologie

Nous travaillons dans le respect de la personne et nous nous engageons à ne pas divulguer, à des tiers, des informations ou documents dont nous avons eu connaissance au cours du bilan de compétences.

Vous êtes le seul destinataire du document de synthèse. Celui-ci ne peut être communiqué à un tiers sans votre accord.

En tant que centre de bilan de compétences nous respectons les règles suivantes :

- **Consentement** : le bilan de compétences ne peut se réaliser qu'avec le consentement du bénéficiaire. Le prestataire est donc tenu de s'assurer du volontariat du bénéficiaire.
- **Respect du secret professionnel**, confidentialité de tous les échanges.
- **Respect de la vie privée.**

Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord express du bénéficiaire.

Prestation réalisée par

Mme Sandrine MERLO DEVILLE

Consultante en bilan de compétences

- DEA mercatique de l'innovation
- DESS ingénierie d'intelligence économique
- Psycho praticienne

Secrétaire générale et membre de la Fédération Nationale de Psychothérapie

Cadre réglementaire

Le Bilan de Compétences répond aux dispositions de la loi du 05.09.2018 - relative à la liberté de choisir son avenir professionnel et aux articles R6313-4 à R6313-7 du Code du Travail : <http://www.travail-emploi.gouv.fr>.

Il s'agit d'une démarche individuelle, qui permet d'analyser ses compétences

professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un 10 sur 13 projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). Il n'y a pas de prérequis pour réaliser un Bilan de Compétences.

Ce dernier est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations (confidentialité, consentement du bénéficiaire, et neutralité).

- **Neutralité** : le consultant en bilan de compétence s'appuie sur des éléments mesurables et des outils validés par la communauté scientifique. Il adopte une posture de neutralité qui lui permet d'éviter les biais d'évaluations subjectives